

ne plaise, je violais le serment que j'aurais prêté à mon frère, je délie chacun de vous de toute soumission envers moi, et de la foi que vous m'avez jurée.“

Rede Karls.

5. Après que Lodewig, tourné du côté de ceux dont la langue teutonique était l'idiome maternel, eut achevé cette harangue, Karle, se tournant vers l'armée gauloise, la répéta en langue romane. Entre les différents dialectes qu'on désignait alors par ce nom, et qui, en Gaule, variaient, surtout du sud au nord¹⁾, il choisit celui qu'on parlait au midi, parce que, dans ces contrées éloignées du centre de la domination franke, les plus grands seigneurs ignoraient l'idiome des conquérants et employaient celui du peuple. Il n'en était pas de même au nord de la Loire; et il s'écoula encore près d'un siècle avant que le roman usité dans ce pays et d'où provient notre langue actuelle fût élevé au rang de langue politique. Lorsque le roi des Gallo-Franks eut cessé de parler, celui des Teutons, élevant la voix, prononça le serment d'union contre Lothar, non dans l'idiome des peuples qu'il gouvernait, mais dans celui des Gaulois qui avaient besoin de

Schwur
der Könige.

prendre confiance dans la bonne foi de leurs nouveaux alliés. Voici la formule de ce serment, dont le langage, pour ne pas être tout-à-fait barbare, doit être accentué à la manière des dialectes méridionaux: „*Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvement, d'ist di en avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo, et in adiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dist, in o quid il mi altresi fazet; et ab Ludher nul plaid numquam prindrai, qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit.*“

„Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien, et notre commun salut, de ce jour en avant, en tant que Dieu me donnera de savoir et de pouvoir, je soutiendrai mon frère Karle ici présent, par aide et en toute chose, comme il est juste qu'on soutienne son frère, tant qu'il fera de même pour moi. Et jamais avec Lothar je ne ferai aucun accord qui de ma volonté soit au détriment de mon frère.“ Ensuite Karle, parlant aux hommes d'origine teutonique, répéta la même formule traduite littéralement dans leur langue: „*In godes minna ind in thes christiānes folches ind unser bédherò gehaltnissi, fon thesemo dage frammordes.*“

5. ¹⁾ Im Süden die provenzalische Spr. od. *langue d'oc* (lat. *hoc sc. est*), im Norden die französische od. *langue d'oïl* (lat. *hoc illud sc. est*), deren ältestes Denkmal der Eid v. Strafsb. *Oc, oïl, nfr. oui*. Die *langue d'oc* lebt als Dialekt noch fort; eine Linie zwischen Quelle u. Mündung der Loire bezeichnet die Grenze zwischen beiden Sprachen.